

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE  
de  
LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS  
35190



Place de la Mairie – 02.99.45.21.35

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**Séance du 29 juin 2021 – 19h00**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de la Chapelle aux Filtzmeens régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

**Présents :** M. AUVRET Miguel, M. LAMART Damien, M. MAINGUY Julien, Mme MESNAGE Elodie, M. MORIN Johann, M. PEREZ Bruno, M. RIVIERE Arnaud, M. ROBIN Patrick, M. VIART Benoît, Mme BENOIT WARTEL Béatrice.

**Absent :** M. CHAPALAIN Philippe.

**Absents excusés :**

Mme BERNARD-LAMART Charlotte (procuration à Mme MESNAGE Elodie),

**Secrétaire de séance :** M. ROBIN Patrick.

### - **01-06-2021-DEL. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22,

Vu la délibération N° 10.08.2020 du 19 octobre 2020,

Vu la délibération N° 12.02.2021 du 13 avril 2021,

Vu la demande de la trésorerie,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services,

1-II est proposé au conseil municipal de compléter les délégations du conseil municipal consenties au maire par l'article 4° tel que présenté dans l'annexe :

*4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, et l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

La présentation générale des délégations sera rédigée en annexe de ladite délibération facilitant la lecture des délégations consenties au maire par le conseil municipal.

2- suppression du point 6 de la délibération du 19 octobre 2020, relatif à la réalisation de ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vote à l'unanimité, la modification des délégations du Conseil municipal consenties au Maire

### - **02.06.2021-DEL Pacte de Gouvernance CCBR**

Vu le courrier de la CCBR portant sur le Projet du Pacte de Gouvernance Bretagne Romantique –

Vu le Projet du Pacte de Gouvernance Bretagne romantique,

Il est demandé au Conseil Municipal, d'émettre un avis sur le Projet du Pacte de Gouvernance Bretagne Romantique,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au Projet du Pacte de Gouvernance Bretagne romantique.

### **03.06.2021-DEL Utilisation du parking situé face au Siège de la CCBR**

Vu le courrier de la CCBR en date du 26 mai 2021,

Vu les échanges engagés à ce sujet,

Il est proposé au conseil municipal de se positionner sur la demande de la CCBR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

D'attendre qu'une proposition soit faite de la part de la CCBR,

### **04.06.2021-DEL : Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 07 juin 2021**

#### **Le conseil municipal,**

**Vu** la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** la circulaire du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « liberté et responsabilités locales » ;

**Vu** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique en date du 8 décembre 2017, la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » est exercée par la CCBR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans la limite fixée par l'intérêt communautaire ;

**Vu** la délibération n°2019-10-DELA-125 du conseil communautaire en date du 31 octobre 2019 portant modification de l'intérêt communautaire et de la charte de gouvernance voirie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**Vu** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du vendredi 24 janvier 2020 ;

**Vu** la délibération n°2020-10-DELA-113 du conseil communautaire en date du 29 octobre 2020 portant détermination des attributions de compensation entre les communes ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique et la compétence obligatoire « Développement économique » incluant la création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités ;

**Vu** la délibération n°96.2007 du conseil communautaire du 27 septembre 2007 portant conditions de transfert des zones d'activités économiques communales ;

**Vu** la délibération n°2016-10-DELA-96 du conseil communautaire du 20 octobre 2016 portant définition des zones d'activités économiques ;

**Vu** l'article 1609 nonies C - IV et V du code général des Impôts ;

**Vu** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du lundi 07 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 07 juin 2021 ;
- **D'APPROUVER** les montants des charges transférées en fonctionnement et en investissement, entre les communes membres et la Communauté de communes, évalués par la CLECT dans son rapport du 07 juin 2021.

VOTE A L'UNANIMITE

#### **05.06.2021-DEL : Mise en vente de vélos électriques par la CCBR**

VU le courrier de la CCBR en date du 31 mai 2021,

Il est proposé aux communes de se positionner sur leurs besoins, à savoir si la commune souhaite se porter acquéreur d'un ou de plusieurs vélos.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De proposer sa candidature à l'acquisition de vélo(s), en fonction des disponibilités et de leur état général d'entretien
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

VOTE A L'UNANIMITE

#### **06.06.2021-DEL : Etude de faisabilité de la CCI**

Vu l'état d'avancement du projet de commerce sur la commune il convient de se faire accompagner sur l'étude de faisabilité qui est mise en œuvre par la CCI, il est proposé au conseil municipal de valider le devis n°2021.852.005 dont le détail est joint à la présente délibération pour un montant TTC de 1 890,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- d'approuver l'étude de faisabilité pour un montant TTC de 1 890.00€
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

vote à la majorité  
1 abstention

#### **07.06.2021-DEL : Dispositif argent de poche**

Vu les demandes reçues en mairie,

Vu l'existence de la régie,

Il est proposé au conseil municipal d'organiser l'opération argent de poche sur la période du 6 au 12 juillet 2021 en faveur des jeunes de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable
- autorise le maire à signer tous le documents relatifs à ce dossier

VOTE A L'UNANIMITE

## **08.06.2021-DEL : Demande d'admission en non-**

Vu la demande de la trésorerie en date du 30 avril,  
Vu l'état des titres qu'il n'a pas pu recouvrer,  
Considérant qu'il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées pour un montant de 115,04€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'admission en non-valeur des titres pour un montant de 115.04€

VOTE A L'UNANIMITE

## **09.06.2021-DEL : Signature de la convention d'expérimentation du compte financier unique au 1<sup>er</sup> janvier 2022 M57**

Vu l'article 106III de la loi N°2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) qui dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicable aux métropoles ;  
Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 qui a ouvert l'expérimentation d'un compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, le CFU remplaçant les comptes administratifs et de gestion ;  
Vu l'article 137 de la loi de finances pour 2021 qui a ouvert une nouvelle phase d'expérimentation ;  
Vu l'avis favorable du comptable,  
Considérant que l'expérimentation du compte financier unique impose le changement de référentiel budgétaire et comptable ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver d'expérimenter la mise en place du compte financier unique et d'appliquer par conséquence et par anticipation la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2022 ;
- 
- les règles comptables accompagnant ce passage seront annexées au règlement budgétaire et financier qui fera l'objet d'un vote ultérieur.
- 
- Autorise monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce dossier

VOTE A L'UNANIMITE

## **10.06.2021-DEL : Gestion des ressources humaines**

Procédure de recrutement des agents contractuels sur emplois permanents

Selon la procédure de recrutement prévue par le décret n° 2019 – 1414  
Vu la fin du contrat d'agent polyvalent périscolaire au 31/08/2021, dont la quotité de temps de travail est de 23h15,  
Vu la fin du contrat d'agent polyvalent périscolaire au 31/08/2021, dont la quotité de temps de travail est de 27h15,  
Vu la fin du contrat d'agent polyvalent périscolaire au 31/08/2021, dont la quotité de temps de travail est de 10h00,  
Vu la fin du contrat d'agent culturel bibliothécaire au 31/08/2021, dont la quotité de temps de travail est de 10h00,

Vu la fin du contrat d'agent technique polyvalent au 30/09/2021, dont la quotité de temps de travail est de 35,

Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir les postes pour la rentrée de septembre 2021 pour assurer la continuité du service, et pour le bon fonctionnement de la collectivité,

Une déclaration de vacance de poste a été déposée sur le site du CDG35 et une phase de recrutement est en cours pour chaque poste,

*Le conseil municipal prend acte de la procédure*

**11.06.2021-DEL : Réseau des bibliothèques lecture publique**

Vu la demande de Monsieur LOISEL de la CCBP, sur la mise en réseau de la bibliothèque de la commune, Vu le Cr de la réunion du 2 mars 2021,

Vu que toutes les conditions sont remplies pour favoriser la mise en réseau de la bibliothèque,

Il est proposé au conseil municipal de valider la mise en réseau de la bibliothèque municipale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la mise en réseau de la Bibliothèque Municipale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

VOTE A L'UNANIMITE

**12.06.2021-DEL : Demande d'urbanisme de Mme Lhuillier**

Vu le mail de Mme Lhuillier en date du 7 juin 2021, qui porte sur la configuration particulière de son terrain ; souhaitant redéfinir les limites, afin d'obtenir une parcelle plus « droite », en procédant à un échange de parcelles avec la commune,

Vu le plan présenté en annexe,

Considérant qu'il n'est pas dans l'intérêt de la commune d'accéder à la demande de Mme Lhuillier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ne pas donner suite à la demande de Mme Lhuillier
- et autorise Monsieur le Maire, à notifier à Mme Lhuillier l'avis du conseil municipal

vote à la majorité

1 abstention

**13.06.2021-DEL : Déclassement et bornage Le Réal, Le Chauchix, Le Grand Clos**

Vu les différents dossiers,

Vu les demandes des pétitionnaires,

- Monsieur THEBAULT Guillaume, lieu-dit Le Réal, Chemin communal

- Monsieur RESCAMP Gérard, Le Chauchix Marie, Chemin communal

- Monsieur et Madame VAUTHIER, le grand Clos, parcelles B1482 et B1484

Vu l'attestation de Monsieur le Maire en date du 19 octobre 2018, acceptant de céder à titre gratuit la cession d'une parcelle en attente d'une délibération,

Vu la délibération 20180040 du 23 novembre 2018,

Vu la demande de Maître Lecoq, en vue de régulariser le dossier de M. VAUTHIER, avant la vente du bien,

Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur les différentes demandes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les échanges de parcelles tel que déjà délibéré,
- **de procéder au déclassement des parcelles sus mentionnées si nécessaire,**
- **de faire appel à un enquêteur public pour le déclassement et de lancer une procédure d'enquête publique,**
- **d'autoriser le maire à faire procéder au bornage des différentes parcelles**
- **d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

#### **14.06.2021-DEL : Convention Tai Chi**

**Vu la fréquentation de la salle polyvalente par l'association de Tai chi,  
Il convient d'établir un tarif forfaitaire de location de la salle pour cette association.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle polyvalente, régissant les conditions d'accès et d'entretien des locaux dans le cadre des contraintes sanitaires,
- De fixer le tarif avec l'association Taïchi,
- De signer tous documents relatifs à ce dossier

VOTE A L'UNANIMITE

#### **15.06.2021-DEL : Tarifs convivio / Tarifs Cantine 2021**

**Délibération reportée par manque de précision**

#### **16.06.2021-DEL : Rendre compte au titre de l'article L2122- 22 du CGCT**

**Vu la délégation du conseil municipal consentie au maire :**

- Daltoner pc : 2 126.31 € HT
- RP Ouest : 370.00 € HT
- Domaine de la Bourbanssais (école) 456.50 € non assujetti à TVA
- Corsaire aventure (école) 905.45 € HT
- Majuscule école 347.62 € HT
- Majuscule école 399.29 € HT
- Majuscule école 417.14 € HT
- WMD école 314.50 € HT
- Complément de demande de DETR pour le clocher de l'église.

Séance levée à 21h17

Affiché le 9 juillet 2021

CR du Conseil Municipal du 29 juin 2021

|  |                    |
|--|--------------------|
| Mme BERNARD BREDY Charlotte<br><br>Absente | M. AUVRET Miguel   |
| M. LAMART Damien                           | M. MAINGUY Julien  |
| M. CHAPALAIN Philippe<br><br>Absent        | Mme MESNAGE Elodie |
| M. PEREZ Bruno                             | M. RIVIERE Arnaud  |
| M. ROBIN Patrick                           | M. VIART Benoit    |
| Mme BENOIT WARTEL Béatrice                 | M.MORIN Johann     |